



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 2026-509 modifiant le Règlement numéro 2019-341 concernant le plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire d'affectation Mixte villageoise

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement.

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 14 avril 2026, le conseil a adopté le projet de Règlement numéro 2026-509 modifiant le Règlement numéro 2019-341 concernant le plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire d'affectation Mixte villageoise.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **12 mai 2026 à 19 h** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2026-509 a pour objet d'agrandir une aire d'affectation « mixte villageoise (MXTV) » à même l'affectation « Publique (P) ».

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 27 avril 2026.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

